

Critère 1

Identification des objectifs de la formation et de son adaptation au public formé

Indicateurs	Éléments de preuve <u>obligatoires</u>
1.1 Capacité de l'organisme de formation à produire un programme détaillé pour l'ensemble de son offre, et de l'exprimer en capacités ou compétences professionnelles visées	Programmes détaillés (catalogue des programmes détaillés)
1.2 Capacité de l'organisme de formation à informer sur les modalités de personnalisation des parcours proposés, à prendre en compte les spécificités des individus et à déterminer les prérequis - information sur les modalités de prise en compte des acquis (VAE/VAP)	Descriptif des modalités de personnalisation d'accès à la formation
1.3 Capacité de l'organisme de formation à décrire et attester de l'adaptation des modalités pédagogiques aux objectifs de la formation	Attestation d'adaptation des modalités pédagogiques
1.4 Capacité de l'organisme de formation à décrire les procédures de positionnement à l'entrée et d'évaluation à la sortie	Descriptif des procédures d'admission Descriptif des procédures d'évaluation

Critère 2

Adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics

Indicateurs	Éléments de preuve <u>obligatoires</u>
2.1 Capacité de l'organisme de formation à décrire les modalités d'accueil et d'accompagnement	Livret d'accueil ou équivalent dans le cadre de FOAD
2.2 Capacité de l'organisme de formation à décrire la conformité et l'adaptation de ses locaux	Descriptif des moyens matériels et de leur conformité aux lois et règlements
2.3 Capacité de l'organisme de formation à décrire son propre processus d'évaluation continue	Descriptif de la démarche qualité interne ou externe
2.4 Capacité de l'organisme de formation à décrire les modalités de contrôle de l'assiduité des stagiaires adaptées aux différents formats pédagogiques	Présentiel : descriptif des modalités de contrôle de l'assiduité des stagiaires. FOAD : existence des exercices et modalités d'évaluation
2.5 Capacité de l'organisme de formation à décrire l'évaluation continue des acquis du stagiaire	Descriptif des outils d'évaluation des stagiaires

Critère 3

Adéquation des moyens pédagogiques techniques et d'encadrement de l'offre de formation

Indicateurs	Éléments de preuve <u>obligatoires</u>
3.1 Capacité de l'organisme de formation à décrire les moyens et supports mis à disposition des stagiaires	Présentiel : supports standards mis à disposition. FOAD : descriptif technique des plateformes synchrone et asynchrone
3.2 Capacité de l'organisme de formation à décrire ses moyens d'encadrement pédagogiques et technique	Descriptif de l'équipe pédagogique Descriptif de ses modalités d'intervention

Critère 4

Qualification professionnelle et formation professionnelle du personnel en charge de la formation

Indicateurs	Eléments de preuve <u>obligatoires</u>
4.1 Capacité de l'organisme de formation à produire et mettre à jour une base des expériences et qualifications des formateurs	Attestation de l'existence d'une CV-thèque mise à jour de ses formateurs
4.2 Capacité de l'organisme de formation à attester des actions de formation continue du corps de formateurs ou du formateur indépendant	Attestation annuelle du niveau d'investissement en formation pour ses formateurs et du pourcentage formé
4.3 Capacité de l'organisme de formation à produire des références	Attestation de références clients sur la base d'un modèle

Critères 5

Conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès, et les résultats obtenus

Indicateurs	Eléments de preuve <u>obligatoires</u>
5.1 Capacité de l'organisme de formation à communiquer sur son offre de formation	Catalogue et publicité des tarifs et conditions de vente
5.2 Capacité de l'organisme de formation à produire des indicateurs de performance	Descriptif des indicateurs de performance (<i>exemples : taux d'insertion, de présentation et/ou réussite aux examens...</i>)
5.3 Capacité de l'organisme de formation à contractualiser avec les financeurs	Existence de contrats signés avec des financeurs (Etat, Région, Pôle Emploi)
5.4 Capacité de l'organisme de formation à décrire son / ses périmètre(s) de marché	Descriptif des clients (B to B, B to C, alternance, branches)

Critère 6

Prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

Indicateurs	Eléments de preuve <u>obligatoires</u>
6.1 Capacité de l'organisme de formation à produire des évaluations systématiques et formalisées des actions de formation auprès des stagiaires	Protocole d'évaluation (à chaud ou à froid)
6.2 Capacité de l'organisme de formation à décrire les modalités de recueil de l'impact des actions auprès des prescripteurs de l'action	Existence d'enquêtes auprès des entreprises pour connaître l'impact de l'action
6.3 Capacité de l'organisme de formation à partager les résultats des évaluations avec les parties prenantes (formateurs, stagiaires, financeurs, prescripteurs) dans un processus d'amélioration continue	Descriptif des modalités de partage des évaluations avec les parties prenantes